Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 022-212200919-20260903-D26_03_09_0002-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

MAIRIE
DE
KERMOROC'H

22140

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE KERMOROC'H
EN DATE DU 03 SEPTEMBRE 2026.

L'an deux mil vingt-six, le trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de KERMOROC'H, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yann BOURGES, maire.

Présents : Yann BOURGES, Hervé LE BRIS, Bénédicte LABAT, Émile MONFORT, Philippe GILLE, Séverine GUEGUEN, Marion ROUSSEAU, Delphine CALVEZ, Pierre GAUTIER, Éloïse RICHARD
Absents excusés : Emmanuel POULAIN
Procurations : Emmanuel POULAIN donne procuration à Yann BOURGES
Secrétaire de séance : Séverine GUEGUEN

Nombre de membres au conseil					11	**Date convocation 25.08.2026**
Nombre de présents					9	
Nombre de votants					10	
Pour	**10**	Contre	0	Abstention	0	

Délibération N° 03-09-0002 - Objet : GPA Fond de concours Maison des solidarités

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier de GPA, concernant la Maison des solidarités, est arrivé en mairie.
GPA y explique le projet de réhabilitation de l'ancien Magasin Vert de Pont-Ezer à Guingamp en local pouvant accueillir les associations caritatives : La Croix Rouge, le Centre d'Aide Alimentaire, les Restos du Cœur et le Secours Populaire. Elles seront ainsi regroupées en un seul lieu.
GPA a repris la maîtrise d'ouvrage de ce projet de transformation. Mais l'agglo rappelle que ce sont les communes qui ont la compétence du financement du fonctionnement des associations caritatives.
Après la fin des travaux, le bâtiment et sa gestion seront confiés par convention à la Ville de Guingamp.
Le coût de l'investissement est de 1 143 044€ HT. Plusieurs subventions ont déjà été accordées.

Lors de la conférence des maires du 26 mai 2026, un plan de financement a été présenté visant à solliciter les communes, dont sont originaires au moins un bénéficiaire d'une des 4 associations.
Le maire informe les élus que pour Kermoroc'h, un habitant est bien bénéficiaire.

GPA invite donc la commune à prendre part au financement de cet investissement en 2026 ou 2027, en apportant un fonds de concours de la collectivité, qui pourrait aller jusqu'à 4€ par habitant.
Mr le maire propose de participer au fonds de concours pour la Maison des associations en 2027, vu qu'un habitant est bénéficiaire.
Il propose aux élus de définir sur le montant par habitant à accorder pour cette participation financière.

Après échanges, les élus décident de verser une participation au fonds de concours pour la Maison des associations de Pont-Ezer à hauteur de 4€ par habitant. Ils décident de verser le montant en 2027.

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 022-212200919-20260903-D26_03_09_0002-DE

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

- *VALIDE la proposition de Mr le maire de participer au fonds de concours pour la Maison des Associations de Pont-Ezer.*
- *DÉCIDE de verser un montant de 4€ par habitant en 2027 pour ce fonds de concours, soit un montant total de 1 772€.*
- *AUTORISE Mr le maire à inscrire le montant de 1 772€ au budget 2027.*

Pour copie conforme,
Pour Le Maire empêché,
Le Premier Adjoint
Hervé LE BRIS

La secrétaire,
Séverine GUEGUEN

Certifiée exécutoire par le 1er adjoint, représentant le Maire empêché,
compte tenu de la transmission en Préfecture de Saint-Brieuc le 11 septembre 2026 et de la publication le 11 septembre 2026.